

# 5<sup>ème</sup> plan d'action national en faveur des PME



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Direction générale des classes moyennes



# Index

---

1	Promouvoir l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat	p. 06
2	Adapter les conditions du travail aux évolutions du marché	p. 10
3	Promouvoir une réglementation intelligente	p. 12
4	Améliorer la qualité du service public et promouvoir la simplification administrative	p. 15
5	Rendre le financement plus accessible aux PME	p. 19
6	Soutenir le développement économique et sectoriel du Luxembourg	p. 22
7	Rapprocher davantage l'enseignement du monde des entreprises et accroître la qualification professionnelle des salariés	p. 27
8	Mettre en place un environnement propice à l'innovation et à la recherche	p. 29
9	Promouvoir les technologies de l'environnement	p. 32
10	Permettre aux PME luxembourgeoises de s'internationaliser	p. 36





Dans une économie en pleine mutation, il est important que le Luxembourg dispose d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat et offre un environnement dynamique et favorable à l'esprit d'entreprise.

1

# Promouvoir l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat

## Valorisation de l'entrepreneuriat

Le rôle crucial que l'entrepreneuriat joue dans notre économie n'est plus à démontrer. Cependant, force est de constater que trop peu de personnes s'engagent sur la voie de l'indépendance et/ou de la création d'entreprise. Les raisons en sont multiples et il convient dès lors d'intensifier les initiatives pour une valorisation de l'entrepreneuriat. À cet égard, plusieurs pistes seront poursuivies :

\_\_\_\_\_ Valoriser l'entrepreneuriat en tant que choix de carrière par des campagnes de sensibilisation ciblées et par des actions grand public, entre autres par le biais d'une campagne de sensibilisation auprès de jeunes et promotion de l'entrepreneuriat auprès de leurs parents ;

\_\_\_\_\_ Promotion ciblée de l'entrepreneuriat auprès de fondateurs/fondatrices potentiels/potentiels issus de populations sous-représentées dans l'écosystème de la création d'entreprise (par exemple à travers la promotion du programme «StartYourBusiness» de l'ADEM) et soutien des actions d'analyse et d'enquête permettant ainsi de mieux comprendre les besoins des publics ci-avant cités ;

\_\_\_\_\_ Continuer à mettre en œuvre des actions de promotion de l'entrepreneuriat dans les écoles et dans les lycées (notamment à travers les différents projets portés par «Jonk Entrepreneuren Luxembourg» (JEL), dont les nouveaux labels des «Sustainable Entrepreneurial Schools», et les initiatives des chambres professionnelles) ;

\_\_\_\_\_ Reconstitution d'initiatives d'encouragement de l'entrepreneuriat en mode post-COVID, car après la pandémie la réticence à vouloir créer son entreprise semble nettement plus élevée ;

## Renforcement du commerce de détail et de l'artisanat de proximité

Dans le cadre des Pakt Pro-Commerce et Pakt Pro-Artisanat, des actions pratiques continuent d'être mises en place pour dynamiser et soutenir le développement du commerce et de l'artisanat de proximité. Il s'agira d'instaurer à la fois des projets ponctuels, tout comme des projets de longue durée. À cet égard, la collaboration entre les partenaires sera renforcée. La communication auprès des communes sera intensifiée, en outre pour mieux leur expliquer le cadre légal en matière d'aides d'État. Une campagne commune avec l'ADEM est organisée pour mettre en avant les opportunités de carrière dans le commerce et dans la grande distribution.

## Études sur la consommation et cadastre du commerce

À intervalles réguliers, des études seront menées par la Direction générale des Classes moyennes auprès des consommateurs pour pouvoir faire des prévisions sur ce que les clients aimeraient acheter en local et ce qu'ils préfèrent acheter dans la Grande Région ou via internet. Des études actualisées au niveau national seront réalisées en fonction des nouvelles tendances. Les efforts entrepris dans le cadre du cadastre du commerce (GIE «Observatoire national des PME»), intégrant les établissements du commerce, de l'Horeca et de l'artisanat dont notamment l'alimentation artisanale ou la mode, santé et hygiène, seront intensifiés. Afin de mieux suivre l'évolution de ces secteurs luxembourgeois, de stimuler l'attractivité des centres-villes et des achats locaux et de soutenir la gestion du tissu économique local et des locaux commerciaux vacants, il est prévu d'intensifier plusieurs projets :

\_\_\_\_\_ Organisation de formations pour l'utilisation de l'outil du cadastre du commerce ;

\_\_\_\_\_ 20h de consultance gratuite pour les communes, fédérations et unions commerciales et artisanales participantes ;

- Mise à disposition des données permettant l'analyse rapide et détaillée de l'évolution du commerce local ;
- Organisation d'événements locaux en coopération avec les communes sur le sujet du tissu commercial local ;
- Organisation de groupes d'échanges sur des sujets relatifs au développement de ces secteurs et/ou à l'urbanisme avec les responsables locaux.

## Introduction du principe de la nouvelle chance

En matière de création d'entreprise par des personnes ayant été impliquées dans une faillite, le gouvernement a la ferme intention de faire du principe de la «2<sup>ème</sup> chance» une réalité, entre autres en ce qui concerne l'accès à une autorisation d'établissement. Ce faisant, on donnera aux entrepreneurs le courage et la possibilité d'une nouvelle chance. En même temps, les créateurs d'entreprises potentiels seraient encouragés davantage, car la peur de l'échec sera assurément réduite. L'introduction de cette nouvelle chance se ferait ressentir à plusieurs niveaux :

- Il est envisagé de mettre en place une commission spécifique «nouvelle chance» au sein de la Direction générale des Classes moyennes qui pourra se prononcer sur les cas d'entrepreneurs qui ont fait faillite et qui souhaitent obtenir une nouvelle autorisation d'établissement.
- Les conditions d'octroi d'une nouvelle autorisation d'établissement pour l'entrepreneur failli seront précisées en faisant la distinction entre les cas où l'entrepreneur est responsable de la faillite et ceux où la faillite est due à une cause externe.

## Transmission d'entreprise

En matière de transmission d'entreprise, il convient d'informer et de sensibiliser les cédants des différentes possibilités et opportunités quant à l'évaluation de leur entreprise. Étant donné que les cédants ont souvent des problèmes pour bien valoriser leur entreprise à transmettre, il est utile d'intégrer davantage d'informations générales sur l'évaluation sur la plateforme «[businessstransfer.lu](http://businessstransfer.lu)» et «[guichet.lu](http://guichet.lu)». Ces pistes de réflexions permettront de mieux préparer les discussions entre un cédant et un repreneur.

Pour informer d'une bonne préparation en vue d'une transmission d'entreprise, une campagne de sensibilisation est également prévue auprès des cédants. Ainsi, des rendez-vous individuels pourraient être proposés aux cédants, qui sont à 5-7 ans de la retraite, auprès de leur chambre professionnelle afin de les sensibiliser sur l'importance d'une bonne anticipation.

Dans ce contexte, la plateforme commune des deux chambres professionnelles «[businessstransfer.lu](http://businessstransfer.lu)», qui regroupe les annonces de cédants et de repreneurs potentiels continuera à bénéficier du soutien de la Direction générale des Classes moyennes.

Par ailleurs, la formation offerte par la House of Entrepreneurship<sup>1</sup> pour sensibiliser les repreneurs sur les points importants d'une reprise d'entreprise sera complétée. En effet, une formation pour les cédants, permettant à ceux-ci de mieux préparer leur transmission, sera développée par les chambres professionnelles.

<sup>1</sup>La House of Entrepreneurship est une initiative de la Chambre de Commerce en partenariat avec la Direction générale des Classes moyennes et la Chambre des Métiers.



## Digitalisation

---

La Direction générale des Classes moyennes maintiendra son engagement pour assister les PME actives dans le commerce de détail sur la voie de la digitalisation. Les efforts seront maintenus pour drainer un maximum d'entreprises vers la plateforme de vente en ligne «Letzshop» en leur offrant une assistance personnalisée.

Les PME peuvent utiliser les plateformes en ligne pour vendre leurs produits à l'étranger et accéder à de nouveaux marchés. Ici aussi, l'accent sera mis sur le développement de la plateforme de vente en ligne «Letzshop» pour permettre aux commerçants d'élargir leur présence ainsi que leur visibilité sur le marché national et international.

De plus, les «SME Packages – Digital» dont l'objectif est l'implémentation d'un outil digital pour augmenter la performance autour des axes comme le marketing digital, la gestion et la facturation électronique ont été mis en place.

Par ailleurs, le programme «Fit 4 Digital» permet aux PME de faire un diagnostic de leur état de maturité digitale et d'établir une feuille de route de transformation digitale moyennant le recours à des experts accrédités par Luxinnovation.

Suivant la pandémie COVID-19 et dû au rythme rapide des avancées technologiques, le marché du travail est en constante évolution. Il est essentiel de s'y adapter pour suivre ces développements. De même la responsabilité sociale des entreprises (RSE) joue un rôle de plus en plus primordial dans le monde économique. Des conditions adaptées pour l'épanouissement entrepreneurial des jeunes prennent également de plus en plus d'importance dans le cadre de l'entrepreneuriat inclusif.

2

# Adapter les conditions du travail aux évolutions du marché

## Responsabilité sociale des entreprises

Le projet «Toolbox RSE» sera élargi à des secteurs supplémentaires, notamment ceux de la mode et de la bureautique. Par ailleurs les initiatives de sensibilisation des entreprises aux démarches RSE seront maintenues et les entreprises continueront à bénéficier d'un accompagnement à travers une initiation RSE vers les différentes aides possibles. Des formats d'information, de sensibilisation et de formation seront développés, basés surtout sur l'échange de bonnes pratiques (adaptés au secteur d'activité, à la taille de l'entreprise, à son niveau de maturité sur le sujet et à la fonction occupée par bénéficiaire de la formation).

Les outils de diagnostic seront également développés pour permettre aux PME de dresser un état des lieux sur les différents domaines couverts par le concept de RSE :

— Promotion de «Quick-checks» thématiques au profit des TPE/PME sur les principaux sujets du développement durable dans le but de les orienter vers les principes du «développement durable» (sensibilisation graduelle de mise en place d'une stratégie «RSE»);

— Promotion d'un outil d'auto-diagnostic «RSE» à destination des TPE/PME de tous les secteurs sur la base du projet-pilote «Toolbox Entreprise 2030» et du «Guide ESR» de l'INDR;

— Conseils ciblés en matière du devoir de vigilance concernant la chaîne de valeur des PME;

Un «Starter Kit RSE», sous forme de vouchers, vient d'être créé en vue de la mise en œuvre d'un diagnostic approfondi des mesures existantes et de la mise en place d'une approche «RSE» systématique en y incluant les aspects liés au développement durable dans les initiatives de conseils existantes.

Les entreprises exerçant une activité économique à finalité sociale ou sociétale peuvent également bénéficier de l'agrément en tant que société à impact sociétal (SIS) afin de faire reconnaître davantage leur engagement social.

## Activités entrepreneuriales en milieu scolaire

Il y a lieu de donner une sécurité juridique aux activités entrepreneuriales en milieu scolaire en introduisant un plafond de chiffre d'affaires de 35.000 euros en-dessous duquel une activité entrepreneuriale en milieu scolaire ne requiert pas d'autorisation d'établissement. Tant que le chiffre d'affaires demeure en-dessous de ce seuil, l'activité pourra évoluer dans l'environnement protégé de l'école. Cependant, si le seuil est dépassé, l'activité devra être séparée de l'école et être exercée dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise avec tous les droits et obligations qui en découlent. Ce seuil sera introduit avec la réforme du droit d'établissement.

## Élargir l'applicabilité du chômage partiel

Durant la crise de la COVID-19, on a constaté que certains secteurs et statuts ne pouvaient pas bénéficier du chômage partiel, même en cas d'une fermeture administrative décidée par le gouvernement.

Il est prévu d'élargir le champ d'application du chômage partiel, qui est une mesure de maintien dans l'emploi qui se limite aux personnes liées à un employeur moyennant un contrat de travail et ne vise pas les salariés indépendants.

Afin de pallier cette situation, il est prévu de modifier le Code du travail afin de rendre éligibles ces indépendants aux indemnités de chômage complet en cas de fermeture temporaire du fait d'une décision administrative qui ne leur est pas personnellement imputable.

La promotion d'une réglementation intelligente est utile pour améliorer la compétitivité du pays et de relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle. Certaines règles, procédures et formalités administratives, perçues comme complexes par les dirigeants de PME, pourront être atténuées. En adoptant une réglementation intelligente, on peut s'assurer que les réglementations suivent le rythme des évolutions, tout en s'adaptant aux besoins des PME.

3

# Promouvoir une réglementation intelligente

## Prévention des faillites

Pour limiter le nombre de faillites et ainsi permettre le maintien dans l'emploi, la mise en place d'outils d'alerte précoce peut s'avérer efficace. L'instauration de ces outils est prévue pour permettre de détecter les circonstances qui pourraient donner lieu à une probabilité d'insolvabilité et permettre de signaler aux débiteurs la nécessité d'agir sans tarder. Concrètement, cela se traduira par :

- \_\_\_\_\_ La mise en place d'une Cellule d'évaluation des entreprises en difficulté qui sera chargée d'apprécier l'opportunité des assignations en faillite ;
- \_\_\_\_\_ La désignation d'un conciliateur d'entreprise par le Ministre de l'Économie et le Ministre des Classes moyennes à la demande du débiteur, en vue de faciliter la réorganisation de tout ou partie de ses actifs ou activités.

## Cadres de restructuration préventive

Des cadres de restructuration préventive verront le jour : Les différents mécanismes de réorganisation (accord amiable, accord collectif et transfert par décision de justice) permettent aux débiteurs de se restructurer, en vue de prévenir l'insolvabilité et d'assurer leur viabilité. Le débiteur peut prendre l'initiative pour négocier un accord amiable avec ses créanciers. Le but est de préserver, sous le contrôle du juge, la continuité de tout ou partie des actifs ou des activités de l'entreprise. Le débiteur reste à la tête de ses affaires, sauf les cas de faute grave et caractérisée du débiteur.

La procédure de réorganisation judiciaire permettra d'accorder un sursis (suspension des poursuites individuelles) au débiteur en vue de conclure un accord amiable, un accord collectif ou de permettre le transfert d'actifs sous autorité de justice.

## Procédure de remise de dettes

L'entrepreneur insolvable peut également faire une demande d'admission à la procédure de remise de dettes. Ainsi, le failli personne physique peut obtenir décharge par le tribunal du solde des créances nées antérieurement au jugement d'ouverture de la procédure de faillite, sans préjudice des sûretés réelles données par le failli ou un tiers. Le tribunal se prononce sur la demande d'effacement dans un délai de trois ans à partir de la publication du jugement de faillite.

Si le failli a commis une faute grave et caractérisée ayant contribué à la faillite, le tribunal peut prononcer à son encontre une interdiction d'exercer une activité commerciale.

## Réglementations dans les zones d'activités économiques

Le Luxembourg fait face à un manque de terrains, aussi dans les zones d'activités économiques, et il s'avère souvent difficile pour les entreprises de trouver un site d'implantation ou d'effectuer des extensions. Indépendamment du fait qu'il faudra prévoir de construire de manière plus dense à l'avenir, il faut, dans la mesure du possible, offrir aux entreprises existantes des perspectives d'extension. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé de ne plus vendre les terrains mais de les garder dans le domaine public afin d'assurer une meilleure gestion sur le long terme de ces derniers sur le long terme. Aussi, pour autant que les entreprises déjà implantées dans une zone d'activités économiques disposent d'un plan d'extension cohérent, elles auront dorénavant un «droit de premier refus» pour autant que l'entreprise puisse faire valoir un projet concret réalisable de suite et non à terme sur les terrains adjacents non occupés ou se libérant d'un occupant dès que ces terrains seront en phase d'attribution.

En matière de mutualisation des services, des économies d'échelles seront également visées afin d'optimiser l'utilisation des terrains. De telles mutualisations sont notamment envisageables pour atténuer la problématique des parkings, des cantines, pour autant que ces services mutualisés soient destinés à servir les besoins des salariés de la zone d'activités économiques. Des études de faisabilité seront réalisées pour en étudier la mise en application, une approche pragmatique étant de mise. Le guide concernant le développement durable des zones d'activités économiques constitue une référence pour les planificateurs de zones d'activités économiques ainsi que les communes. Par ailleurs, les entreprises implantées et les gestionnaires des zonings seront soutenus dans le développement et la mise en œuvre de plans de mobilité pour les salariés.

Généralement, les entreprises implantées dans les zones d'activités économiques ont signé un droit de superficie pour une durée de 30 ans. Or, il est important que les entreprises concernées puissent avoir une certaine sécurité de planification à long terme. Dès lors, il convient d'exposer clairement les différentes options ouvertes aux entreprises à l'issue de ces 30 ans.

Il importe que le Luxembourg fournisse à ses entreprises des services publics de haute qualité et qu'il essaye en permanence de prendre des mesures pour améliorer et simplifier les processus administratifs.

4

Améliorer la  
qualité du  
service public  
et promouvoir  
la simplification  
administrative

Le but étant de parfaire la simplification administrative et de permettre aux entreprises d'interagir plus facilement avec les administrations, de réduire le poids de la bureaucratie, tout en rendant les services plus accessibles. Il importe de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes pour comprendre leurs besoins et de fournir des solutions sur mesure pour répondre au mieux aux exigences spécifiques. Il va sans dire que cette évolution nécessite également le développement de guichets uniques à valeur ajoutée en recourant à l'usage de nouvelles technologies.

## Principe « Once-only »

À terme, il est prévu que pour les différentes démarches sur « guichet.lu », l'intéressé ne soit obligé de saisir des informations identiques qu'une seule fois.

Il sera également œuvré sur la mise en place d'un espace unique centralisé pour les entreprises et sur une augmentation de la coordination entre les différents ministères et administrations.

## Digitalisation des autorisations d'établissement

Suite à la digitalisation mise en place dans le cadre des aides étatiques, il est prévu que lors de la démarche des demandes d'autorisations d'établissement, la digitalisation sera également poussée et il est envisagé que celle-ci puisse se faire à terme de manière exclusivement digitale (« paperless »). Par ailleurs, les entreprises se verront octroyer un code QR permanent permettant sa vérification en temps réel. Tant les divers organes de contrôles que les consommateurs pourront alors vérifier si l'autorisation est valide ou non.

## Sociétés d'impact sociétal

La création et le développement d'entreprises à impact social, sociétal ou environnemental seront encouragés. Dans ce contexte, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire soutient activement le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire et notamment la création de SIS. Dans cet ordre d'idées, le Social Business Incubator (SBI) a été inauguré récemment. À moyen terme, le SBI devrait devenir le point de rencontre central pour les SIS et les sociétés qui souhaitent s'investir dans l'entrepreneuriat social et dans l'innovation sociale.

## Échange entre les administrations

Dans le cadre de l'attribution des autorisations d'établissement, il est prévu de faciliter l'échange entre la Direction générale des Classes moyennes et le ministère des Affaires étrangères et européennes afin d'accélérer les demandes d'autorisations pour les ressortissants non-européens.

Cette facilitation d'échange d'information vaudra notamment pour l'octroi des titres de séjour (ex. notification push automatique lorsque l'accord de principe est octroyé).

Une telle facilitation d'échange sera également mise en place entre la Direction générale des Classes moyennes et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Des formations des agents de la Direction générale des Classes moyennes seront organisées pour permettre d'accélérer le traitement des demandes d'autorisations d'établissement en cas de diplômes étrangers « standards ». Ceci permettra d'accélérer le traitement de bon nombre de dossiers, sans devoir attendre l'inscription au registre des diplômes.



## Améliorer la position du Luxembourg dans les classements d'indicateurs de rentabilité

Le Luxembourg figure souvent en bas de tableau dans une comparaison européenne du taux d'«Excédent brut d'exploitation» (EBE) de l'économie marchande non financière, un indicateur dont l'objectif est de mesurer et de comparer au niveau macro-économique la rentabilité d'entreprises, de secteurs économiques ou même d'économies.

En ce qui concerne le Luxembourg, le STATEC a noté que «(...) la mesure de la rentabilité ne saurait simplement s'arrêter à l'EBE (...)». À cet effet, le STATEC a alimenté depuis 2011 la base de données européenne dénommée «BACH» (Bank for the Accounts of Companies Harmonized) à l'aide des données administratives déposées par les entreprises dans la Centrale des bilans. La base de données européenne BACH comprend actuellement des informations financières agrégées sur des sociétés non financières issues de douze pays, sur base desquelles il est possible de mener des analyses comparatives plus approfondies de la rentabilité.

Le gouvernement accueille les efforts réalisés par le STATEC dans le cadre de la gestion de la Centrale des bilans ainsi que dans l'alimentation de la base de données européenne BACH, et en encourage le développement futur. Ce sont des outils importants pour développer et compléter les indicateurs de rentabilité existants, servant de base à des politiques économiques fondées sur des données probantes.

## Digitalisation du registre «de minimis»

Une digitalisation du registre «de minimis» est visée pour permettre aux autorités de connaître la situation au moment de l'introduction d'un dossier. Cette digitalisation permettra une amélioration substantielle du temps de traitement des dossiers. De plus, l'accès à l'entreprise de son propre état relative au «de minimis» est à analyser pour que l'entreprise puisse gérer ses demandes de façon plus transparente.

## Faciliter les transmissions familiales

Dans le cadre de la réforme du droit d'établissement, l'article 36 de la loi du droit d'établissement a été afin de faciliter les transmissions familiales et les transmissions en interne par des collaborateurs. Il est prévu de faciliter l'accès au transfert de l'autorisation d'établissement à titre provisoire à une personne ayant été occupée pendant au moins 3 ans au sein de l'entreprise concernée au lieu de 10 ans auparavant. Cette modification est motivée par une volonté de faciliter la transmission d'entreprise dans l'artisanat.

## Zones d'activités économiques : Création d'un point d'information unique

Les entreprises désireuses de s'implanter dans une zone d'activités économique ont souvent du mal à identifier correctement les terrains disponibles. Ceci est particulièrement vrai pour les zonings intercommunaux et/ou communaux et pour lesquels il n'existe aujourd'hui pas de recensement centralisé accessible au public.

Toutefois, le ministère et l'Économie et le Département de l'aménagement du territoire se sont dotés via l'outil Raum+ d'un instrument pour recenser le potentiel foncier disponible dans les différentes zones d'activités économiques du pays. Cet outil permet d'assurer un suivi du taux d'occupation foncier et des disponibilités dans les zones. Un échange régulier aura lieu avec le GIE «Observatoire national des PME» qui gère le cadastre national du commerce.

L'outil Raum+ constitue une base pour créer une rubrique «zones d'activités économiques» sur le site «guichet.lu» qui sera spécialement dédiée aux zonings et qui reprendra les informations suivantes :

- Cartographie avec les terrains disponibles, dans les zones d'activités économiques régionales et communales dans la mesure du possible, les zones d'activités économiques communales sous gestion privées ;

— Au vu des nombreuses formules qui existent pour s'approprier un terrain ou se réserver l'utilisation de ce même terrain dans les zones d'activités économiques (ex : vente, droit de superficie, emphytéose, location etc.), il sera utile de présenter les différentes procédures de manière vulgarisée, tout en essayant d'harmoniser les différents modèles d'implantation. De manière générale, les pouvoirs publics ne connaissent que la mise à disposition de terrains moyennant droit de superficie ;

— Explications en fonction des zones d'activités économiques sur la formule d'implantation, les personnes de contact, le formulaire d'implantation, les informations sur les droits de propriété des parcelles, etc. ;

— Une foire aux questions apportant des réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Une homogénéisation des différents modèles d'implantation existants sera étudiée.

En outre, des initiatives pour améliorer la communication entre entreprises, ministère(s) et gestionnaires des zones seront mises en place afin de favoriser une compréhension mutuelle des différentes prérogatives. À titre d'exemple, on pourrait mettre en place des journées de rencontre ou encore des newsletters régulières.

La gestion de nombreuses zones d'activités économiques est assurée par des communes de taille modeste. Or, celles-ci ne disposent pas toujours des ressources avec les compétences spécialisées requises pour pouvoir accompagner utilement les demandeurs dans leur démarche d'implantation. Un aiguillage des demandeurs vers la House of Entrepreneurship, sous condition que les gestionnaires des nombreuses zones d'activités économiques concernés acceptent l'utilisation de procédures et de formulaires uniformes, permettrait certainement une amélioration substantielle de la qualité des services offerts aux entreprises demanderesse. En parallèle, une formation des agents de la House of Entrepreneurship serait assurée par le ministère de l'Économie.

Quant aux nombreuses zones d'activités économiques de taille plus conséquente et gérées par des syndicats intercommunaux, le ministère de l'Économie travaille activement sur un projet per-

mettant la mise en place d'agents, communément appelés « Kümmerer ». Ces agents vont pouvoir agir au plus près des entreprises assurément et faciliter ainsi la communication entre les différentes parties impliquées (entreprise, ministère, syndicat, commune, etc.).

Dans le cadre de la transition écologique et dans le but de favoriser des solutions innovantes dans les domaines de l'économie circulaire et de l'efficacité énergétique, l'étude de nouvelles synergies entre PME et le secteur agricole en fera partie.

Dans le cadre du « Klimapakt fir Betriber », des projets de mutualisation de la production, le stockage et la consommation d'énergies renouvelables dans des zones d'activités industrielles et artisanales font l'objet d'une étude de faisabilité qui tient compte des besoins spécifiques des PME situés dans les zones.

Les PME jouent un rôle essentiel dans l'économie du Luxembourg, en créant des emplois et en contribuant à la croissance économique. Cependant, l'accès au financement peut souvent être un défi pour les PME, en particulier pendant les premiers stades de leur développement. Afin de s'assurer que les PME disposent des ressources dont elles ont besoin pour réussir, il est essentiel de rendre le financement plus accessible. En améliorant l'accessibilité au financement, les PME seront en mesure de mieux se développer, d'innover et de prospérer.

5

# Rendre le financement plus accessible aux PME

Il est à noter qu'une modification de la loi relative à un régime d'aides en faveur des PME, ainsi que de la loi pour les aides pour des projets de recherche et de développement sont en cours.

## Développement de nouveaux instruments financiers

Des réflexions seront à mener dans les meilleurs délais sur l'éventuelle introduction de nouveaux modèles de financement tels que le prêt entre particuliers, le tax shelter ou le crédit d'impôt afin de faciliter l'investissement dans des projets à plus haut risque et de réduire le déficit de financement que rencontre actuellement le Luxembourg.

## Augmenter le niveau d'information des dirigeants d'entreprises

Des campagnes de communication portant sur les instruments de financement existants seront organisées, tout en soulignant l'importance de procéder à une évaluation régulière et exhaustive des risques financiers encourus par les sociétés. Ces campagnes avec «road shows» seront organisées par la Direction générale des Classes moyennes, de concert avec les organisations partenaires telles que la House of Entrepreneurship, Luxinnovation, les mutualités, ou encore la SNCI. Les dirigeants d'entreprises seront également sensibilisés et accompagnés sur la thématique de l'accès aux crédits bancaires par exemple à travers la House of Entrepreneurship, notamment via l'organisation de workshops portant sur les compétences techniques et managériales, la comptabilité analytique ou encore les business plans et les situations prévisionnelles. De plus, des workshops relatifs aux aides étatiques sont déjà régulièrement organisés par les partenaires de l'écosystème comme la House of Entrepreneurship ou Luxinnovation.

Une campagne de communication auprès des conseillers PME des banques est également envisagée dans le but de les sensibiliser aux différentes options disponibles pour le financement de projets entrepreneuriaux, dont les produits des mutualités, de la SNCI et des partenaires.

## Mesures de facilitation et d'encouragement de l'entrepreneuriat visant à limiter le risque financier

Pour pallier à l'aversion au risque financier qui constitue par essence un frein à l'esprit d'entreprendre, un régime d'aide a été instauré en faveur des micro-entreprises nouvellement créées dans les secteurs du commerce et de l'artisanat. Une aide sera versée sous forme de subventions mensuelles forfaitaires non remboursables de 2.000 euros sur une période de 6 mois aux entreprises détenant une autorisation d'établissement depuis 6 mois au plus et dont le dirigeant participe à un programme d'accompagnement organisé ou reconnu par les chambres professionnelles. Cette aide, destinée surtout aux primo-créateurs, soutiendra et encouragera l'esprit entrepreneurial et contribuera à renforcer l'attractivité du Luxembourg.

## Faciliter le financement des transmissions d'entreprises

Il est vrai que bon nombre d'entreprises rencontrent des difficultés pour accéder au financement en cas de transmission. Dans le contexte d'un vaste besoin de financement en matière de transmission de PME au Luxembourg, et en complément des solutions de financement indirectes qui ont déjà été mises en place courant 2022, la SNCI va mettre en place, en collaboration avec la Mutualité de Cautionnement, un nouvel instrument combinant financement(s) SNCI et garanties de la Mutualité. La SNCI pourra y intervenir au niveau des fonds permanents moyennant un prêt de

création couvert par une garantie de la Mutualité et, si souhaité, au niveau du besoin en financement bancaire. L'instrument est à disposition de la Mutualité des PME aux mêmes conditions.

## Difficulté d'accéder au financement en cas d'échec

Bien que le gouvernement ait affiché sa volonté politique de donner une nouvelle chance aux créateurs d'entreprises ayant échoué par le passé, il n'en demeure pas moins que l'accès au financement est - au cas où un premier projet entrepreneurial n'a pas eu le succès escompté - doublement compliqué.

C'est la raison pour laquelle la SNCI adaptera son instrument de co-financement de projets de création (et de transmission) de PME luxembourgeoises afin de donner une nouvelle chance à des porteurs de projet d'entreprises ayant échoué.

## Stimuler l'esprit d'entreprise des jeunes entrepreneurs

La création d'un fonds permettant aux jeunes avec un besoin de financement inférieur à 10.000 euros sera analysée afin de leur permettre de se voir octroyer un micro-crédit. Grâce à ce fonds, les porteurs de projet pourraient accéder à un prêt au taux favorable. Cependant, il y a lieu de mettre en place un programme d'accompagnement pour certains demandeurs, d'autant plus que la population ciblée est considérée comme ayant des difficultés d'obtenir un prêt bancaire.

## Renforcement des mutualités

Un support renforcé des mutualités sera analysé, étant donné que les mutualités rencontrent des difficultés à couvrir des dossiers à haut risque et/ou des montants élevés en cas de défaillance d'un dossier important. À titre d'exemple, on pourrait mentionner la couverture des lignes de crédits servant à stabiliser la situation financière des entrepreneurs durant la crise.

Un support financier renforcé des mutualités habiliterait les dernières à élargir leur soutien, tant au niveau du nombre d'entreprises touchées ainsi qu'au niveau maximum de leur intervention. Il faudra également analyser le cadre légal européen quant aux mutualités pour trouver des solutions à long terme.

On ne peut nier le succès du développement économique du Grand-Duché durant les dernières décennies. Malgré tout, il importe de poursuivre les efforts politiques en la matière pour que le pays demeure une destination attrayante pour les PME et les start-ups innovantes.

6

# Soutenir le développement économique et sectoriel du Luxembourg

## Attirer, développer et retenir des talents au Luxembourg

La capacité d'attirer, de développer et de retenir des talents au Luxembourg est une question centrale pour la résilience et le futur développement de l'économie luxembourgeoise. Le mot «talents» désigne généralement de la main d'œuvre hautement qualifiée. Dans le contexte luxembourgeois, le besoin en talents dépasse ce cadre. En effet, les employeurs éprouvent par exemple également des difficultés à embaucher en nombre suffisant des artisans ou des ouvriers qualifiés. La pénurie de la main d'œuvre dans bon nombre de secteurs, et à tous les niveaux de qualification professionnelle, représente par conséquent un défi majeur pour le pays. Il s'avère donc nécessaire de se doter d'outils permettant au pays de se positionner en tant que véritable «talent hub» afin d'attirer, de développer et de retenir les talents qui font défaut. Il faudra par ailleurs mettre en place des capacités permettant de cultiver tous les talents locaux à travers une véritable culture de formation et de développement professionnel. L'élaboration d'une stratégie nationale à long terme pour l'attraction de talents devient dès lors indispensable. S'appuyant sur l'accord de coalition (2018-2023), le ministère de l'Économie avait pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail réunissant les principaux acteurs afin d'élaborer des recommandations pour stimuler l'attraction, la rétention et le développement de talents. Il est crucial que les différents acteurs publics et privés puissent coordonner leurs mesures respectives. Les spécificités sectorielles influent sur les mesures à prendre pour remédier à cette problématique. Cette initiative ne vise d'ailleurs pas à remplacer les initiatives sectorielles qui existent déjà, mais de les compléter.

Le Conseil de gouvernement a approuvé en juillet 2022 la feuille de route pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'attraction, de développement et de rétention des talents dénommée «Luxembourg Talents Hub».

## Promotion des métiers et des professions

Vu le manque de main d'œuvre dans les secteurs, des mesures de promotion seront mises en œuvre pour faire découvrir la panoplie des métiers et des professions qui sont offerts par les entreprises, notamment dans l'artisanat, le commerce et l'Horeca. Ces secteurs offrent de nombreuses opportunités professionnelles pour tous les profils de qualification.

## Soutien en cas de préjudices économiques liés aux chantiers/travaux publics

Des réflexions seront menées pour renforcer les aides (et les mesures de support autres que financières) aux entreprises qui souffrent de préjudices économiques liés à des chantiers, des travaux publics.

## Industries créatives

Les industries créatives ne sont pas seulement un secteur important pour l'économie en termes d'emplois, mais sont en même temps un formidable moteur d'innovation. C'est dès lors un secteur qu'il faut continuer à soutenir et promouvoir par le biais du «Creative Industries Cluster» auprès de Luxinnovation.

À cet égard, des «creative days» seront organisés pour donner plus de visibilité à ce secteur en pleine croissance et de montrer que des projets créatifs peuvent, contrairement aux idées reçues, avoir de business modèles rentables. Le kick-off des «creative days» se fera avec une conférence débat avec un keynote-speaker de renommée internationale. Par ailleurs, différents «side events» seront organisés dont le but est la mise en valeur du secteur. Pour souligner l'importance du secteur, il est prévu d'organiser ces «creative days» annuellement.



Les «creatives days» s'inscriront dans la continuité du «Circular by Design Challenge» organisé chaque année par Luxinnovation avec le soutien du ministère de l'Économie, de la Direction générale des Classes moyennes et du ministère des Affaires étrangères et européennes.

## Digitalisation

Pour toute entreprise souhaitant débiter dans le e-commerce, «Letzshop» est la plateforme nationale de référence. La promotion de la plateforme sera renforcée et chaque entreprise souhaitant gagner en visibilité et développer ses ventes en ligne sera soutenue et accompagnée.

Dans le contexte actuel, les PME nécessitent des programmes de soutien qui leur permettent de s'adapter aux défis futurs. Dans cette perspective, les «SME Packages» et le programme «Fit 4 Digital» s'adressent aux PME souhaitant relever les défis et saisir les occasions en matière de transformation digitale, permettant également une optimisation de la relation client.

## Analyses quantitatives et qualitatives du commerce luxembourgeois

Un «Retail Report» sera régulièrement réalisé avec le GIE «Observatoire national des PME». Un tel rapport sera un outil important pour comprendre les performances du secteur du commerce de détail et peut fournir des informations précieuses sur le comportement des consommateurs, les tendances du marché et de la concurrence. Par ailleurs, il pourra aider les commerçants et les parties prenantes à prendre des décisions éclairées. Les dossiers et analyses sectorielles seraient par ailleurs mis à disposition des fédérations concernées et des membres du GIE.

## Promotion du Grand-Duché comme destination de shopping

La promotion du Luxembourg en tant que destination de shopping peut générer des revenus supplémentaires pour l'économie du pays et stimuler le secteur touristique. Renforcer la marque du pays en tant que destination attrayante pour les acheteurs peut également encourager les investissements étrangers dans le secteur du commerce de détail. Il est dès lors prévu de mettre en œuvre un projet via la Luxembourg Confederation, financé dans le cadre du Pakt Pro Commerce, dont le but sera de faire découvrir le Luxembourg en général et aux habitants de la Grande Région en particulier.

Dans ce contexte, il convient de renforcer le développement du commerce de proximité au sein des localités principales des communes afin de les valoriser et les rendre plus attractive.

## Cadastre du commerce

Le cadastre du commerce est un outil permettant d'offrir une vision précise du paysage commercial au Luxembourg. Il a pour objet d'élaborer, de mettre en place et de gérer une base de données permettant de cartographier les cellules commerciales existantes des différents secteurs sur le territoire national. Le cadastre commercial ne sert cependant pas simplement à faire un constat de la situation existante, mais également à dégager des tendances qui permettent d'accompagner de manière proactive le développement des acteurs locaux, telles que les communes.

Disposer de données chiffrées fiables permet de pallier utilement la perte de vitesse des centres-villes. La valeur ajoutée pour les communes sera de pouvoir leur offrir des analyses détaillées. À cet égard, une assistance sera également mise en place pour assister les communes dans la mise en place de projets liés au cadastre du commerce. Quant aux entreprises, elles pourront recourir à une analyse cartographique du secteur et de la situation concurrentielle, avoir un aperçu cartographique de la clientèle actuelle et potentielle et disposer d'un aperçu du trafic routier hebdomadaire et des zones de chalandises.



La base de données du cadastre du commerce, renseigne sur les surfaces commerciales vacantes. Cette base de données fournit des informations précieuses à un large éventail de parties prenantes et les aide à prendre des décisions en connaissance de cause.

Les données reprises dans le cadastre du commerce sont constamment complétées afin d'optimiser les analyses déjà en cours. De plus, des collaborations avec des bases de données existantes sont en cours comme par exemple avec DATer pour créer des synergies et augmenter la qualité des données.

Parmi les avantages pour les communes, on peut citer :

- \_\_\_\_\_ Aide dans la détermination des types de commerces requis pour compléter l'offre locale ;
- \_\_\_\_\_ Aide dans la réalisation d'un dossier chiffré pour attirer ces sociétés ;
- \_\_\_\_\_ Aide dans la mise en place d'un système de gestion / réduction des vacances commerciales.

Les entreprises tirent également profit de cette base de données, à savoir :

- \_\_\_\_\_ Détermination de localisations à fort potentiel pour les nouveaux commerces ;
- \_\_\_\_\_ Mise en contact avec les responsables commerciaux des communes possédant des vacances commerciales adéquates dans ces régions.

## Restrictions territoriales de l'offre (RTO)

De nombreuses entreprises luxembourgeoises indiquent faire face à des problèmes récurrents pour s'approvisionner librement auprès du fournisseur de leur choix au sein du marché intérieur, à cause de restrictions territoriales de l'offre (RTO). L'accès au fournisseur économiquement le plus favorable serait souvent refusé, entraînant une triple pénalisation pour les entreprises : en matière de prix (impossibilité de s'approvisionner aux meilleurs prix), en matière d'offre de produits et de services (disponibilité limitée) et en matière d'efficacité (services après-vente, formations inadéquates imposées par le distributeur, etc.).

Etant donné que la problématique des RTO est transfrontalière et qu'il s'agit de pratiques discriminatoires basées sur le lieu d'établissement d'une entreprise, le gouvernement a toujours préconisé une approche internationale.

Depuis de nombreuses années, de multiples démarches ont été entreprises par le gouvernement au niveau européen et au niveau du Benelux pour attirer l'attention sur les problèmes liés aux RTO et inviter la Commission européenne d'y apporter une solution. En réaction à la pression du Luxembourg et de l'Union Benelux notamment, la Commission européenne a lancé en 2019 une étude économique afin d'identifier l'étendue du problème et les produits, respectivement les secteurs concernés. L'étude publiée en 2020 a eu le grand mérite de reconnaître, pour la première fois dans un document officiel de la Commission européenne, l'existence des RTO et leurs effets nuisibles pour l'économie en général.

Au niveau UE et du Benelux, le gouvernement continuera à s'engager en faveur d'une levée des difficultés d'approvisionnement liées aux RTO.

## Retail forum

Il est prévu de transformer la manifestation du «Retail forum», organisé une première fois en 2022, en un rendez-vous annuel incontournable de la distribution. Une conférence avec un encadrement événementiel incluant les parties prenantes du côté commerce et du côté institutionnel sera dès lors organisée de manière annuelle. Divers sujets pourront y être abordés, tels que :

- \_\_\_\_\_ Aperçu d'une tendance ou discussions autour d'une problématique actuelle à travers des intervenants, suivi d'une table ronde et présentation de solutions existantes ;
- \_\_\_\_\_ Aider les acteurs économiques à comprendre les tendances actuelles du marché ;
- \_\_\_\_\_ Promouvoir les développements et innovations nécessaires pour prospérer au 21<sup>ème</sup> siècle.

## Festival vum Handwierk

Il est prévu d'organiser le «Festival vum Handwierk» chaque année comme manifestation phare pour l'artisanat ayant pour vocation de présenter aux entreprises artisanales les différents outils et services disponibles, afin de leur donner une boîte à outils pour se préparer à l'avenir et de leur fournir les connaissances nécessaires pour construire une entreprise durable et résiliente.

L'initiative est soutenue par la Direction générale des Classes moyennes dans le cadre du Pakt Pro Artisanat et a pu présenter dans le cadre d'une première édition en avril 2023 des ateliers thématiques pour préparer les entreprises aux exigences futures.

L'éducation et l'entreprise sont à première vue deux sphères distinctes. Mais face à l'évolution actuelle, il est essentiel de les rapprocher encore davantage pour accroître la qualification professionnelle des futurs employés.

7

Rapprocher  
davantage  
l'enseignement  
du monde des  
entreprises et  
accroître la  
qualification  
professionnelle  
des salariés

Dans une économie où le marché de l'emploi est de plus en plus compétitif, le besoin de formation continue et de développement professionnel n'a jamais été aussi grand. Il convient de renforcer les efforts pour combler l'écart entre l'éducation et l'entreprise et d'étendre les mesures, tant au niveau de la formation professionnelle initiale que de la formation continue, afin de garantir que l'acquisition et le développement de compétences sont en adéquation avec les besoins des PME.

## Promotion du développement des compétences / Lifelong learning

Le Luxembourg se dotera d'une véritable stratégie nationale en matière de compétences. Cette stratégie a été élaborée en étroite collaboration avec l'OCDE.

Ainsi, le gouvernement continuera à mettre l'accent sur la thématique des compétences par le biais de projets concrets comme le «SkillsPiang» qui a été présenté en 2022 aux partenaires sociaux. Le Fonds pour l'emploi continue à déployer aussi des moyens financiers importants afin de garantir le financement de formations continues pour les personnes à la recherche d'un emploi. Le sujet sera également mis en évidence en 2023 qui est l'année européenne des compétences. Dans ce contexte, l'apprentissage, la formation continue et la formation interne jouent également un rôle primordial pour le «re» et «upskilling» des employés.

Le FEDER (Fonds européen de développement régional) / FTJ (Fonds pour une transition juste), ainsi que le FCE (Fonds climat et énergie) déploient également des moyens financiers pour le co-financement de formations continues, notamment en relation avec le développement de compétences en lien avec la transition énergétique.

## Promotion de l'esprit d'entreprise auprès des jeunes

La collaboration entre la Direction générale des Classes moyennes et la JEL sera renforcée en vue d'intensifier la sensibilisation à l'esprit d'entreprise dans les écoles. Cette sensibilisation se fait à travers plusieurs initiatives, dont :

- You(th) start challenges ;
- My first entreprises ;
- Mini-entreprises ;
- Innovation camp ;
- etc.

## Sustainable Entrepreneurial Schools

Le projet «Sustainable Entrepreneurial Schools» résulte de la coopération entre le SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques) et la Direction générale des Classes moyennes. L'objectif est d'encourager la «Sustainable Entrepreneurial Competence» qui est la compétence de promouvoir un comportement autonome, durable et responsable au niveau de la société.

Ainsi, le projet des «Sustainable Entrepreneurial Schools» sera développé afin de continuer ainsi à une sensibilisation du jeune public à l'esprit d'entreprise. Il s'agira d'adapter le projet de manière à ce que son contenu soit encore plus attractif et pour attirer davantage d'écoles.

Plus que jamais, les PME font face à des défis majeurs, notamment en termes de développement durable de l'activité économique. Mais ces défis sont également sources d'opportunités. Il est crucial de disposer d'un environnement favorable à l'innovation et à la recherche pour s'assurer de la compétitivité des PME. Il y a donc lieu de stimuler l'innovation et la recherche en offrant un écosystème de soutien qui encourage l'esprit d'entreprise, la créativité et la collaboration.

8

Mettre en  
place un  
environnement  
propice à  
l'innovation et  
à la recherche

## Promouvoir et stimuler la digitalisation des PME

Il est primordial de convaincre les entreprises que l'innovation et la digitalisation sont indispensables pour assurer une croissance durable. Des actions grand public permettront de sensibiliser davantage les chefs d'entreprises sur ces enjeux. Des journées thématiques seront organisées dans le but de sensibiliser un grand nombre d'entreprises sur des sujets phares et indispensables pour leur bon développement, à l'exemple des « Digital Days » organisés en 2019.

En utilisant des technologies digitales, les PME pourront non seulement améliorer leur productivité et augmenter leur efficacité, mais seront également en mesure de mieux répondre aux attentes des clients en termes de rapidité, de qualité et de service. Il est dès lors important de stimuler cette digitalisation. C'est la raison pour laquelle les « Digital Days » seront dorénavant un événement annuel récurrent se composant de :

- \_\_\_\_\_ Un événement kick-off grand-public avec keynote-speaker ;
- \_\_\_\_\_ Des « side events » portant sur le thème de la digitalisation ;
- \_\_\_\_\_ Des formations en matière de la digitalisation.

La mise en avant de la « PME de demain », en fonction du secteur d'activité, pourra inspirer les entreprises pour savoir comment se développer dans cet environnement en constante évolution. Cela pourra se faire par exemple via la mise en avant d'un « commerce de détail 2.0 » respectivement d'une « entreprise artisanale de demain » dans une sorte de test lab.

Dans le même ordre d'idées, il conviendra de renforcer la collaboration et le partage entre les PME et les instituts de recherche. A cette fin, le ministère de l'Économie organise, ensemble avec le FNR et Luxinnovation, des appels à projets sur des thématiques stratégiques afin de créer des synergies entre la recherche publique et privée.

De plus, une collaboration entre les PME et les grandes entreprises en matière d'échange de best practices offrira de nouvelles perspectives et pourra se réaliser dans le cadre du programme européen « Digital Volunteers-Mentors » ou bien dans un autre format à définir.

## Promotion des outils existants

Compte tenu du grand nombre d'initiatives liées à la digitalisation, à l'innovation et à la croissance, il serait judicieux de les rendre plus visibles et accessibles. La promotion des programmes de soutien via des témoignages de dirigeants ayant bénéficié de ces services aura certainement un effet incitatif.

En termes de visibilité, il est prévu de créer un guide unique regroupant les initiatives « must-have » et « nice-to-have » par secteur, basé sur une analyse des besoins pour les différents secteurs et entreprises. Ce guide rassemblera les programmes et aides en lien avec la croissance, la digitalisation et l'innovation. Il mettra en avant les conseils et les accompagnements pour l'ensemble des PME en phase de croissance afin de les soutenir, les guider ou les challenger dans leur stratégie. Dans un second temps, la création d'un calendrier commun rassemblera l'ensemble des manifestations sur les thèmes de la croissance, du digital et de l'innovation, avec une mise en avant des aides et supports disponibles pour les PME.

En termes d'accessibilité, les critères d'éligibilité et d'accès aux programmes « SME Packages » sont redéfinis, ce qui semble indispensable afin de permettre à un plus grand nombre de dirigeants de bénéficier de ces aides tout en tenant compte des programmes « Fit 4 » de Luxinnovation qui permettent aux entreprises de mener un diagnostic de leur potentiel de digitalisation, d'innovation et de transition durable compte tenu de leur propre situation et d'établir une feuille de route de mise en œuvre couplée à des aides d'Etat.

Dans le cadre des aides, il sera analysé dans quelle mesure il sera possible de rendre les aides étatiques accessibles pour les entreprises en difficulté (éventuellement par l'octroi de chèques destinés aux entrepreneurs permettant de financer l'accès à un ou plusieurs accompagnements). Les prestataires de service luxembourgeois seront soutenus et accompagnés en les incitant à innover davantage pour qu'ils puissent offrir le service le plus pertinent possible avec des solutions (informatiques) les plus compétitives possible. A cette fin, il existe déjà un régime d'aides en faveur de la promotion de la recherche, développement et de l'innovation qui permet au ministère de l'Économie de soutenir les entreprises dans leurs projets innovants. L'accès aux PME à faible montant sera simplifié pour réduire la charge administrative des PME et d'accélérer le temps de traitements des dossiers.

Un programme «Fit 4 Scale» sera élaboré par Luxinnovation conformément à la feuille de route en faveur des start-ups pour soutenir les entreprises innovantes dans leur croissance. L'élaboration de ce programme se fera dans le cadre d'un «key stone team» comportant des acteurs clé des secteurs privés et public qui apporteront leur expérience et contribueront ainsi à développer un programme qui répond aux besoins des entreprises innovantes prometteuses.

## Favoriser et intensifier l'accompagnement

Au-delà de la sensibilisation, les dirigeants continueront à être soutenus et accompagnés, et cela tout au long du cycle de vie de leur entreprise. Les programmes d'accompagnement pour les PME constituent une réelle plus-value pour les dirigeants et seront valorisés sur tout le parcours entrepreneurial : en phase de création, de croissance et de développement ou de maturité, de redressement et de cession ou de reprise.

L'établissement d'un accompagnement stratégique à 360° permettra aux dirigeants de se poser les bonnes questions, de prendre du recul sur leur entreprise tout en ayant une méthodologie et un suivi régulier, afin d'appréhender au mieux les sujets tels que la digitalisation, l'innovation et la croissance. L'accompagnement stratégique doit prendre ainsi toute sa place et sera renforcé afin d'aider les entreprises à se remettre en question et de bâtir une stratégie solide et durable.

Les PME au Luxembourg sont confrontées à de nombreux défis en matière de technologies de l'environnement. La mise en œuvre de ces technologies sera assurément coûteuse et les PME risquent de rencontrer des obstacles tels que la complexité de la technologie, la disponibilité des financements et la formation adéquate pour les employés. Malgré ces défis, il est crucial pour les PME de se concentrer sur des solutions durables pour l'environnement, car elles peuvent non seulement améliorer leur image de marque et leur réputation, mais également réduire les coûts à long terme en matière d'énergie et de ressources.

9

# Promouvoir les technologies de l'environnement



## Décarbonisation

Un « one-stop shop » de la transition énergétique et environnementale sera créé – dans le cadre du «Klimapakt fir Betriber» – pour orienter les PME vers l'efficacité énergétique, la circularité et la durabilité et partant vers des actions constitutives d'une approche RSE. Dans le cadre de ce «one-stop shop», des réseaux d'entreprises intra-sectoriels pourraient être formés et des campagnes de sensibilisation et d'information pourraient être mises en place.

Pour accompagner les PME dans leurs efforts en matière de décarbonation et de transition énergétique, Luxinnovation et la Klima Agence ont élaboré un catalogue qui reprend l'ensemble de mesures standardisées et solutions innovantes disponibles pour différents corps de métier selon les thématiques et les secteurs d'activité, ceci dans le cadre du «Klimapakt fir Betriber».

## Adaptation des instruments financiers

La SNCI accompagnera par des instruments de financement appropriés (indirects et/ou directs) les efforts d'investissement des PME luxembourgeoises dans leur objectif de décarbonisation, ainsi que de façon plus générale leurs investissements en matière de protection de l'environnement et d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie, voire de production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables.

Le ministère de l'Économie dispose par ailleurs d'un régime d'aides en faveur des investissements dans la protection de l'environnement qui permet de cofinancer une partie des coûts liés aux projets identifiés en amont, par exemple via le «Fit 4 Sustainability» ou les «SME Packages – Sustainability». Afin de réduire la charge administrative des PME et d'accélérer le temps de traitement des demandes d'aides à faible montant, une révision de la loi est prévue.

## Soutien financier des PME en cas d'investissements dans les technologies durables

Les PME sont souvent confrontées à des défis financiers plus importants que les grandes entreprises, ce qui peut les empêcher de se lancer dans des projets d'investissement dans les technologies durables. En leur apportant un soutien financier par exemple à travers les «SME Packages – Sustainability» et le «Fit 4 Sustainability», on peut les aider à minimiser les risques et à investir dans des technologies qui les aideront à devenir plus durables à long terme.

Les investissements dans les technologies durables peuvent par ailleurs aider à atténuer les impacts du changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables. En soutenant financièrement les PME qui s'engagent dans cette transition, on peut faire un pas en avant dans la lutte contre le changement climatique.

Par ailleurs, le programme «Fit 4 Sustainability» de Luxinnovation permet aux PME de réduire leur empreinte carbone en optimisant leur utilisation de l'énergie et en optant pour des sources d'énergie renouvelables; diminuer leur consommation et leur pollution de l'eau, stimuler la prise de conscience des opportunités offertes par l'économie du partage et donner à leurs produits un cycle de vie circulaire qui se traduit par la quasi-absence de déchets, ce qui est bénéfique non seulement pour un développement durable, mais aussi pour la rentabilité de la PME. Ce programme permet de couvrir 50% des coûts de conseil externe permettant de mettre en place un plan d'actions quantifié des mesures permettant de réduire l'impact environnementale.

Dans le contexte «Klimapakt fir Betriber» et de la révision des lois nationales compte tenu des règles UE, il sera dès lors procédé à une analyse des besoins et à la définition d'un ensemble d'aides spécifiques destinées à favoriser les investissements dans des technologies durables.

## Élargir la base éligible dans la loi-cadre

En complément du «Starter Kit RSE», l'éligibilité des investissements relatifs aux investissements dans le développement durable sera analysée dans le cadre de la loi-cadre.

Les vouchers, dans le cadre des «SME Packages – Sustainability», pour faciliter la mise en œuvre de projets investissant dans le développement durable pourront également être développés davantage.

Ci-dessous une liste des différentes pistes à explorer :

- \_\_\_\_\_ Bilan carbone et plan d'action de réduction correspondant ;
- \_\_\_\_\_ Organisation du passage d'un business model linéaire à un modèle circulaire et la mise en place d'une «Analyse Cycle de Vie» ;
- \_\_\_\_\_ Réalisation d'un «Reporting ESG» (mesure et suivi de la consommation de ressources et des émissions CO2 notamment) ;
- \_\_\_\_\_ Réalisation d'une «Analyse de matérialité».

## Neutralité climatique

Les PME peuvent avoir un impact significatif sur l'environnement, en particulier en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre. En les aidant à atteindre la neutralité climatique, on peut contribuer à réduire l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement.

Il y a donc lieu de soutenir les entreprises dans la priorisation de leurs actions via un conseil dédié comme par exemple dans le cadre du «Klimapakt fir Betriber», par la Klima Agence, Luxinnovation et la House of Sustainability de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, en partenariat avec l'INDR, afin d'atteindre les objectifs de la transition énergétique.

Avec un programme d'accompagnement spécifique des PME, les entreprises pourraient prendre conseil auprès de consultants experts agréés (par le biais de vouchers) en vue de l'apport d'une assistance technique et du soutien financier nécessaire à la décarbonisation.

## Définition d'un régime d'aides spécifiques en faveur d'investissements réalisés par les entreprises dans le cadre du Pacte Climat PME

De nouveaux instruments de financement pour la rénovation énergétique des bâtiments fonctionnels ou des aides à l'investissement en faveur des mesures d'efficacité énergétique concernant les technologies transversales (p.ex. pompes électriques) pourraient être implémentés via la loi relative au «régime d'aides à la protection de l'environnement».

Par référence aux investissements-types rencontrés dans les entreprises, les catégories et critères suivants pourraient entrer en compte :

- \_\_\_\_\_ Éligibilité d'un projet d'efficacité énergétique consistant à augmenter la performance énergétique ou à réduire la consommation d'énergie de l'entreprise. Le projet et le potentiel d'efficacité énergétique devraient être validés par un organisme externe (à côté de la certification des coûts éligibles faite par un réviseur).
- \_\_\_\_\_ Éligibilité d'un projet d'investissement visant l'utilisation d'énergies renouvelables (comme par exemple des panneaux photovoltaïques, des turbines éoliennes, l'utilisation de biogaz, la génération d'électricité d'un système géothermique, l'hydro énergie, panneaux solaires thermiques, accumulateur d'énergie, etc.).
- \_\_\_\_\_ Éligibilité d'un projet d'économie circulaire ou à faible impact carbone de manière plus large (suite à une analyse de cycle de vie du projet, validée par un organisme externe).

## Transition écologique

Dans le cadre du «Klimapakt fir Betriber», une politique systématique visant à informer, à préparer et à soutenir surtout les PME dans leur transition durable et écologique sera déployée.

Par ailleurs, une large campagne de sensibilisation «RSE» orientée vers les TPE/PME (e.a. sur la base de «bonnes pratiques» et témoignages de chefs d'entreprises) verra le jour, avec comme but une certaine vulgarisation des concepts de «RSE», «ESG», «Sustainability» et «Développement durable».

L'économie luxembourgeoise est largement ouverte vers l'extérieur et offre de nombreuses opportunités pour les PME locales souhaitant s'internationaliser.

10

Permettre aux  
PME luxembour-  
geoises de s'inter-  
nationaliser

## Participation à des salons internationaux

Les salons internationaux peuvent offrir aux PME luxembourgeoises une plateforme pour rencontrer des clients potentiels et des partenaires étrangers. À cet égard, la Direction générale des Classes moyennes va accentuer la promotion des différentes aides financières qui existent pour co-financer une première participation à une foire et/ou la fabrication des stands.

## Conseils aux PME

Les PME peuvent bénéficier des conseils et du soutien d'un conseiller en développement international pour les aider à identifier et à accéder à de nouveaux marchés étrangers. Dans ce contexte, le ministère de l'Économie à travers la Direction générale Promotion du commerce extérieur et des investissements et la Direction générale des Classes moyennes continueront à apporter son soutien aux chambres patronales et à la House of Entrepreneurship pour leur permettre de toujours mieux conseiller et aiguiller les PME sur des sujets variés, dont celui de leur développement à l'international. En particulier, le gouvernement appuiera les efforts de l'EEN Luxembourg (Enterprise Europe Network co-organisé par la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation) qui soutient les PME dans leurs démarches d'internationalisation.

Les programmes «SME Packages» pourront être élargis vers d'autres thématiques stratégiquement intéressantes comme la croissance et l'internationalisation par exemple le développement d'un programme centré sur l'export en étroite collaboration avec le Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises de l'Office du Ducreire.

## Missions économiques

Participer à des missions économiques à l'étranger : L'EEN, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, Luxinnovation et le ministère de l'Économie continueront à promouvoir les mises en relation entre entreprises étrangères et luxembourgeoises. Le travail d'information sera intensifié pour sensibiliser les PME sur le potentiel des marchés extérieurs.







LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Direction générale des classes moyennes